



Je suis demandeur d'emploi et habite hors de la Normandie, est-ce que la Région Normandie peut financer mes études au sein d'un centre de formation normand ?

Réponse

OUI, un étudiant ou demandeur d'emploi d'une autre région ayant réussi un concours de la filière sanitaire et sociale et intégrant un organisme de formation en région Normandie : prise en charge du coût pédagogique par la Région Normandie (+ bourse éventuellement, attention : bourse non cumulable avec les ARE sauf pour les parents isolés).

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Je suis demandeur d'emploi avant l'entrée en formation sanitaire ou sociale](#)

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)